



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement**

Unité Inter-Départementale Tarn-et-Garonne/Lot

Montauban, le **22 FEV. 2022**

Affaire suivie par : Brice Humbert
Téléphone : 05 63 91 74 40
Télécopie : 05 63 91 74 59
Courriel : brice.humbert@developpement-durable.gouv.fr

**COMPTE-RENDU
CSS LOGITIA DU 1^{er} DECEMBRE 2021**

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture		Secrétaire Générale	Présente
SIDPC	Anne VAZART		Présente
SDIS	Philippe LEBLANC		Présent
DREAL	Brice HUMBERT		Présent
DIRECCTE	Nathalie LAFFON		Présente
DDT			
ARS	Chrystele ALBUGUES		Présente
collège collectivités			
Mairie de Montbartier	Christian GRADIT Alain BOLHY		Absent Absent
Communauté de communes Garonne et Canal	Jean-Claude RAYNAL Guy DAIME		Présent Absent
Conseil Départemental Tarn et Garonne	Alain BELLOC Dominique SARDEING Marie-Claude NEGRE Michel WEILL	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Absent Présent Absent Absent
collège riverains			
DOUMERC PNEUS	Patrick DOUMERC Marc DELLABIANCE		Absent Absent

FNE	Alain POUGET Sabine MARTIN Serge RECLY		Absent Absente Présent
SNCF	Stéphane DECHAMBE Marc VAYSSIERE Jean-Pierre FERRER		Absent Absent Absent
RFF	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO		Absent Absent
collège exploitants			
LOGITIA	Le représentant Responsable QSE		Présent Présente
Collège salariés			
LOGITIA	Le représentant		Présent

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 1^{er} octobre 2019
- Election des membres du bureau suite à l'arrêté préfectoral de renouvellement du 29 septembre 2021
- Bilan de la société LOGITIA
- Bilan de l'inspection des installations classées
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h36 sous la présidence de Mme la Secrétaire Générale.

Mme la Secrétaire Générale demande d'effectuer un tour de table, et présente l'ordre du jour.

M. Raynal tient à informer qu'il s'est rendu à la Préfecture, il y a quinze jours pour une réunion CSS qui a été annulée et reprogrammée aujourd'hui. Le problème est qu'il n'a pas été informé de cette annulation.

Mme Vazart explique, qu'effectivement, une première réunion a été programmée puis repoussée.

M. Humbert, représentant de la DREAL, confirme que l'annulation a été réalisée par e-mail.

Mme Sardeing indique que M. Belloc n'a pas reçu l'e-mail de convocation pour cette réunion et ne peut donc pas se présenter aujourd'hui.

- **Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 1^{er} octobre 2019**

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants.

- **Election des membres du bureau suite à l'arrêté préfectoral de renouvellement du 29 septembre 2021**

Mme la secrétaire générale procède à l'élection des membres du bureau :

Collège administration : les services de la DREAL

Collège collectivités : M. Raynal

Collège exploitant : L'exploitant

Collège riverain : M. Reclly ne peut pas se prononcer pour son collègue absent aujourd'hui. Mme la Secrétaire Générale propose d'effectuer une consultation écrite.

Collège salarié : M. le référent CSS

L'exploitant explique que le premier client historique est ARTERRIS qui a repris la société LOGITIA. La diminution des produits phytosanitaires est en cours, les quantités ramenées à l'hectare sont en train de diminuer. Le monde agricole utilise moins de produits, mais LOGITIA a également une activité de produits inertes. Cette activité annexe est le stockage de boîtes de conserves ainsi que des semences, qui sont des produits moins problématiques que les phytosanitaires.

M. Humbert, responsable DREAL, demande si à l'heure actuelle, l'entreprise LOGITIA est en questionnement sur un déclassement du site

L'exploitant répond par la négative. Le site restera classé Seveso seuil haut.

M. Reclly demande si l'on peut retrouver des antiparasitaires pour animaux domestiques dans les stocks.

L'exploitant répond qu'il peut y avoir des petites quantités de produits retrouvés en pharmacie, tels que des colliers pour chien, etc.

M. Reclly indique que le produit posant énormément de problème est le BRAVECTO. Il demande si ce produit est présent sur le site.

L'exploitant indique qu'ils vont vérifier si ce produit est présent et rendra une réponse.

Mme Sardeing s'interroge sur les actions mises en place une fois que les camions sont sortis du site s'il y a un accident sur la route.

Mme la Secrétaire Générale indique qu'évidemment le risque zéro n'existe pas. Néanmoins, il y a des autorisations pour le transport de matières dangereuses, avec des contrôles importants, notamment de la part des contrôleurs des transports terrestres.

Elle souhaite revenir sur le dysfonctionnement du portail. Le problème a été résolu, selon les confirmations de l'exploitant. Elle demande d'être précautionneux sur la sécurité et sûreté, et de rester vigilant sur les recrutements et le risque d'attentats.

L'exploitant prend la parole en précisant que sur l'aspect routier, l'entreprise est très vigilante. Concernant la sécurité, l'acte de terroriste ou de malveillance, l'entreprise est consciente de ces risques et a mis en place un renforcement de la vigilance.

Mme la Secrétaire Générale demande combien de salariés sont présents sur le site.

L'exploitant répond qu'ils sont une dizaine. Pour les recrutements, la société est très vigilante sur le profil des candidats et vérifie les antécédents avant l'embauche.

Mme la Secrétaire Générale signale qu'en cas de doute, il ne faut pas hésiter à solliciter les services de la préfecture.

M. Humbert, responsable DREAL explique que sur le sujet des transports, il y a toujours un choix à faire entre avoir de nombreux camions qui circulent sur les routes et n'avoir qu'un seul site Seveso seuil haut ou moins de camions mais une multiplication de petits sites qui passent en dessous des seuils des installations classées avec un niveau de sécurité moindre. Les services de la DREAL restent favorables au regroupement dans des sites bien sécurisés.

Mme la Secrétaire Générale demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

- Questions diverses : aucune

Mme la Secrétaire Générale indique que les réunions vont pouvoir reprendre un rythme normal.

M. Humbert, responsable DREAL, précise que le rythme des réunions est annuel, avec une possibilité pour les membres du bureau de solliciter des réunions complémentaires si nécessaire.

Mme la Secrétaire Générale demande si la prochaine réunion peut être réalisée sur site.

M. Humbert, responsable DREAL, répond que cela est tout à fait possible.

- Bilan de la société LOGITIA

Mme la responsable QSE, qui est arrivée en juillet dans l'entreprise, présente le bilan de la société avec les changements marquants, l'organigramme de la société, la gestion de la crise COVID-19, la maîtrise des procédés et d'exploitation.

Les budgets concernant la sécurité sont similaires pour 2019 et 2020.

La révision de l'étude de danger a été faite en septembre 2019. Il n'y a pas eu d'incident et ni d'accident.

Elle présente également l'environnement du site, les retours sur la visite de la DREAL. Pour finir, elle explique le fonctionnement du nouveau système FireDos.

En conclusion, la société LOGITIA a vraiment su s'adapter en temps de crise COVID-19. Le site n'a fait l'objet d'aucune plainte ni d'incident.

Mme la Secrétaire Générale remercie, et demande s'il y a des questions.

M. Raynal rappelle que lors de la dernière CSS, il avait été évoqué un problème avec le portail. Pour l'historique, le portail ne pouvait s'ouvrir qu'à pleine amplitude. Lorsque des personnes souhaitent passer à pied, le portail devait s'ouvrir entièrement. Les salariés demandaient de pouvoir ouvrir partiellement celui-ci pour laisser passer les piétons. Le portail restait souvent ouvert en permanence par souci de praticité.

La responsable QSE de LOGITIA répond qu'effectivement, cette modification a été réalisée. Le portail est, à présent, fermé en permanence, et un passage a été réalisé pour les piétons. Elle rappelle que le portail ne peut s'ouvrir que depuis l'intérieur.

M. Raynal souhaite remercier les services de l'Etat, car la casse automobile qui se trouvait de l'autre côté de la voie ferrée faisait des dépôts sauvages. L'Etat lui a demandé de cesser son activité, et depuis la situation est en amélioration. Cette activité est en train d'être reprise par une entreprise qui respecte les règles.

M. Humbert, représentant la DREAL, confirme.

Mme la Secrétaire Générale remercie le fait de mentionner quand il y a des améliorations. Elle demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

- Bilan de l'inspection des installations classées

M. Humbert, représentant la DREAL, effectue la présentation :

Année 2019 :

- 25 avril 2019 : Inspection approfondie (MMR et POI) avec 2 non-conformités relevées et 7 observations formulées
- 26 juillet 2019 : Réponse de LOGITIA suite à l'inspection, les 2 non-conformités sont levées (mise à jour du POI et disponibilité du document dans les PC de crise). Les observations ont été prises en compte (fréquence POI annuelle, transmission de justificatifs de contrôle et conformité de MMR, sensibilisation au risque du personnel de gardiennage)
- 30 septembre 2019 : notice de réexamen de l'EDD

Année 2020 :

- 3 février : demande de compléments sur la notice de réexamen
- 12 mars : Inspection approfondie (état de stock, rétention, MMR), avec 3 non-conformités relevées et 2 observations formulées. L'exploitant a répondu le 7 juillet.
- 17 novembre : complément de notice de réexamen de l'EDD. Celle-ci est encore en cours de traitement. En début de l'année 2022, une proposition d'arrêté préfectoral sera réalisée, en actant l'EDD. Le cycle des 5 ans sera relancé.

Mme Sardeing indique que LOGITIA gère, essentiellement, des produits dangereux, avec des produits phytosanitaires. Elle souhaite connaître le fonctionnement actuel, car elle constate une baisse d'utilisation de ces produits.

L'exploitant indique que c'est avec plaisir, et cela permettrait de montrer la réalité de l'installation.

Mme la Secrétaire Générale conclut que la prochaine commission se fera sur site, si cela est possible.

M. Raynal indique que la mairie de Montbartier mettra à disposition une salle, si besoin.

Mme la Secrétaire Générale remercie les participants.

Levée de séance à 15h24.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Catherine FOURCHEROT

